Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 28 mars 2022
N° 2022/23

Fixant l'inventaire des points d'eau d'incendie concourant
à la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le Maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2225-1 à R.2225-10 ;

Vu le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 février 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2017 fixant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Sarthe ;

Arrête

Article 1 : En application du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Sarthe, le présent arrêté fixe l'inventaire des points d'eau incendie de la commune de Mézières-sous-Lavardin au moyen du tableau produit en annexe, extrait de la base de données départementale de recensement des points d'eau d'incendie.

Article 2 : L'inventaire est mis à jour en permanence par incrémentation de la base de données départementale de recensement des points d'eau d'incendie, de manière collaborative entre le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe et l'entité en charge du contrôle technique périodique.

Article 3 : Les conditions de mise à jour de cette base sont encadrées par une convention conclue entre le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, administrateur de la base, et l'entité en charge du contrôle technique périodique.

Article 4 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur le Préfet de la Sarthe et au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

Fait à **Mézières-sous-Lavardin,**
Le 28 mars 2022,

Le maire,
Killian Trucas

MAIRIE de MÉZIÈRES-sous-LAVARDIN (72240)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Annexe arrêté n° 2022/23

Commune de : MEZIERES-SOUS-LAVARDIN INSEE : 72197

Nombre de points d'eau d'incendie : 9

Numéro	Type	Catégorie	Adresse	Position X	Position Y	Débit à 1 bar (m³/h)	Débit maxi (m³/h)	Capacité (m³) du PEA-PEN	Pression statique	Pression dynamique (au débit nominal	Capacités mini/maxi de la réserve (m³)
00001	PI 100 2x65	Public	RTE DE CONLIE LD La Roche	478749	6787589	54	54	NC	8,0	1,0	NC
00002	PI 100 2x65	Public	RTE DE CONLIE Rue du Cimetière	479046	6788013	130	156	NC	7,0	1,0	NC
00003	PI 100 2x65	Public	CHE DE LA FUIE Salle Communale	479302	6787984	156	180	NC	8,0	1,0	NC
00004	PI 100 2x65	Public	RTE DE BEAUMONT Route de Beaumont	479242	6788072	88	110	NC	7,5	1,0	NC
00005	PI 100 2x65	Public	RTE DU MANS Route du Mans	479236	6787787	101	122	NC	7,0	1,0	NC
00006	PAC 100 2x65	Public	Bolzouge	481015	6787985	20	63	NC	1,5	1,0	NC
00007	PAC 1x65	Public	R DE L'ORMEAU Rebillardières	481222	6789135	34	51	NC	7,5	1,0	NC
00008	PI 100 2x65	Public	Carrefour des Chouans	482447	6787689	90	102	NC	2,0	1,0	NC
00013	PI 100 2x65	Public	LA GAGNERIE	479990	6787097	NR	NR	NC	NR	NR	NC

NR : Non renseigné NC : Non concerné